



### **Comité de Direction de l'E.P.I.C.**

Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

### **Séance du mardi 21 mars à 18h30**

A l'Office de Tourisme  
1 Place de l'Hôtel de Ville  
60350 PIERREFONDS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à 18H30, les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme légalement convoqués, se sont réunis à PIERREFONDS, à l'Office de tourisme, sous la Présidence de Madame Sylvie VALENTE – LE HIR, Présidente.

#### **Etaient présents :**

##### **Titulaires :**

Mesdames, Sylvie VALENTE – LE HIR, Florence DEMOUY, Michelle BEAUDEQUIN  
Messieurs, Mathieu KARINTHI, Franck SUPERBI (5)

##### **Suppléant présent pouvant prendre part au vote :**

Mesdames Martine DEMAY, Victoria GAROT-PLAISANT  
Messieurs Yves DELCELIER, Patrick GUERREIRO (4)

##### **Etaient également présents :**

Monsieur Hubert GAGE, directeur général des services de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise  
Madame Alison COLOMBEL, directrice de l'E.P.I.C. Office de Tourisme

## Compte-rendu de séance

- Signature de la feuille de présence
- Secrétaire de séance : madame Florence DEMOUY

- I) [Approbation du compte rendu du 02 février 2023](#)
- II) [Compte administratif et compte de gestion 2022](#)
- III) [Affectation du résultat 2022](#)
- IV) [Budget primitif 2023](#)
- V) [Présentation du rapport d'activités 2022](#)
- VI) [Présentation du plan d'actions et de communication 2023](#)
- VII) [Poste du conseiller en séjour / guide conférencier : renouvellement du contrat à durée déterminée et évolution en contrat à durée indéterminée](#)
- VIII) [Poste de chargé de communication : renouvellement du contrat à durée déterminée, évolution en contrat à durée indéterminée, et modification du volume horaire](#)
- IX) [Modification du poste d'assistant\(e\) administratif\(ve\)](#)
- X) [Renfort saisonnier : saison 2023 conseiller\(ère\) en séjour](#)
- XI) [Convention de partenariat Office de Tourisme Pays de Valois et Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise – Salon du tourisme de Paris du 16 au 19 mars 2023](#)

**Le compte rendu détaillé est disponible sur demande à l'accueil de l'Office de tourisme.**

# **Compte-rendu**

## **I) Approbation du compte rendu du 02 février 2023**

### **➤ Délibération à prendre :**

- Pas de délibération
- Signature du registre

## **II) Compte administratif et compte de gestion 2022**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2022 ;
- D'autoriser la signature des documents correspondants.

## **III) Affectation du résultat 2022**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver l'affectation du résultat 2022

## **IV) Budget primitif 2023**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- De voter le budget par chapitre ;
- D'approuver le budget primitif 2023 ;
- D'approuver la comptabilisation des stocks par le biais des opérations d'ordre semi-budgétaires

## **V) Présentation du rapport d'activités 2022**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver le rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme.

## **VI) Présentation du plan d'actions et de communication 2023**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver le plan d'actions et de communication 2023.

## **VII) Poste de conseiller en séjour / guide conférencier : renouvellement du contrat à durée déterminée et évolution en contrat à durée indéterminée**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- De modifier les conditions du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à partir du 04 avril 2023 avec la rémunération définie ci-dessus ;
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **VIII) Poste de chargé de communication : renouvellement du contrat à durée déterminée, évolution en contrat à durée indéterminée, et modification du volume horaire**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- De modifier les conditions du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à partir du 16 mai 2023 avec la rémunération définie ci-dessus ;
- De modifier le volume horaires du contrat de 24 heures/semaines à 35 heures/semaine ;
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **IX) Modification du poste d'assistant(e) administratif(ve)**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- De modifier le volume horaires du contrat de 24 heures/semaines à 28 heures/semaine à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**X) Renfort saisonnier : saison 2023 conseiller(ère) en séjour**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver le recrutement pour ce poste dans les conditions énoncées.
- D'autoriser madame la directrice à procéder au recrutement.
- D'autoriser madame la Présidente et madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**XI) Convention de partenariat Office de Tourisme Pays de Valois et Office de Tourisme Pierrefonds, Lisières de l'Oise – Salon du Tourisme de Paris du 16 au 19 mars 2023**

**Après en avoir délibéré, les Membres du Comité de Direction décident à l'unanimité :**

- D'approuver la convention de partenariat ;
- D'autoriser Madame la Directrice à signer la convention ;
- D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fin 20h30**